



Problème vente xxxxxxxx

Par **noelpca**, le **20/12/2015** à **11:19**

Bonjour,

j'ai mis une annonce sur xxxxxx, pour vendre une moto pour enfant.

une personne m'a contactée, je me suis déplacé à 30 km de chez moi (pour 30 euros car je l'ai bradée par manque de place) nous nous sommes rencontrés.

Elle m'a demandé si la batterie était une 12v (écrit sur la moto), apparemment, je m'étais trompé sur l'annonce 12 v au lieu de 6v et, je lui ai dit que je ne savais plus et que c'était peut être ça (je ne me rappelais plus).

Elle a testé, vérifié la moto avant de me payer et partir.

Maintenant, elle me recontacte pour me dire que la batterie est une 6 v et qu'elle voulait une 12v et donc, qu'elle veut être remboursée.

Je lui ai dit que j'étais désolé mais qu'elle avait vu la moto et que je ne pouvais pas faire de remboursement.

Elle me menace de porter plainte pour "arnaque".

Je pense avoir été honnête avec elle, le prix était très bas (250 euros neuve vendue 30 d'occasion) et elle l'a vérifié et testé avant de l'acheter.

J'ai vendu beaucoup d'objets sur xxxxxx et tout c'est toujours bien passé mais, j'ai l'impression que certaines personnes changent d'avis en cours de route et souhaite être

remboursée...

Qu'en pensez vous ?

Merci

Par **morobar**, le **20/12/2015** à **11:55**

Bonjour,

Il ne s'agit pas d'une arnaque, relevant donc du pénal, mais d'un problème civil, en l'espèce le vice du consentement.

Si vous avez spécifié un engin électrique motorisé en 12v et livré l'engin en 6v l'erreur est effective.

Par **noelpca**, le **20/12/2015** à **16:35**

Tout d'abord, merci pour votre réponse.

Pour ce qui concerne la moto, la personne a essayé, vérifié l'article et, le voltage était inscrit dessus, sous la selle (je m'en suis souvenue après).

Je n'ai rien caché, je lui est indiqué ou était la batterie et le chargeur et, la vente a été acceptée.

D'après votre réponse, je risque d'être condamné ?

Qu'est ce que je risque dans cette situation ?

Merci

Par **morobar**, le **20/12/2015** à **16:55**

Il n'y a pas de condamnation au sens pénal du terme, avec inscription au casier judiciaire.

Le risque est que le juge annule purement ou simplement la vente, ou si le demandeur en a exprimé le désir, lui accorde une diminution sur le prix.

En attendant une suite improbable, vous pouvez indiquer à l'acquéreur qu'il a eu tout loisir d'essayer l'engin et de vérifier le voltage aussi bien du moteur que de la batterie car inscrits en mentions apparentes.

Par **noelpca**, le **20/12/2015** à **17:34**

Merci pour votre aide, je suis de nature inquiète.

Je ne pense pas que cela aille jusque là pour 30 euros mais, Si cela passe devant un juge, et qu'il donne raison à l'acheteuse, est ce que je ne risque pas de payer ces frais de justice et des frais, pour préjudices ?

Sachant que la personne n'a aucunes informations sur moi, (pas de nom, ni prénom ou adresse) si ce n'est mon numéro de portable (avec messagerie qui n'indique que le numéro).
Merci

Par **morobar**, le **21/12/2015** à **08:50**

Bonjour,

La juridiction de proximité est gratuite.

Encore faut-il que l'acheteur puisse vous identifier avec certitude.

A mon avis bien peu de gens sont assez pugnaces pour saisir la justice dans ces conditions.

Par **noelpca**, le **21/12/2015** à **09:40**

Bonjour,

merci beaucoup pour vos réponses.